



Convocation tribunal suite excès de vitesse

Par **axel10**, le **28/02/2011** à **20:43**

Bonjour,

Je suis convoqué devant le tribunal de Fréjus pour un excès de vitesse de 51 km/h en moto ,c'est ma première infraction routière et mon casier judiciaire est vierge.

Tout d'abord je voulais savoir si je devais prendre un avocat ou non car étant étudiant je n'est pas les moyens. Ensuite je voudrais savoir ce qu'il faut dire ou ne pas dire devant le juge.

Merci pour votre aide .

Cordialement

Axel